

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

**CONSIDERANT** l'impératif pour Grand Paris Sud Est Avenir d'organiser une continuité pédagogique au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil, dans le cadre de la saison artistique 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il est, dans ce contexte, nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette continuité ; qu'il convient ainsi de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une vacation est créée pour l'intervention d'un intervenant extérieur dans le cadre de la saison artistique 2022 au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/04/22
Accusé réception le	19/04/22
Numéro de l'acte	DC2022/312
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220322-lmc134079-AU-1-1

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 19 avril 2022.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,



Signé  
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/04/22
Accusé réception le	19/04/22
Numéro de l'acte	DC2022/312
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc134079-AU-1-1

**Création de vacation dans le cadre de la saison artistique 2022**  
**du conservatoire de Créteil**

Nature des vacances	Profession du (es) vacataire(s)	Nombre de vacances	Nombre de services par vacation	Dates	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service
<i>Remplacement</i>	<i>Professeur violon</i>	<i>1</i>	<i>10</i>	<i>20 avril 2022 21 avril 2022 23 avril 2022</i>	<i>250€</i>